



Le Schéma de cohérence territoriale, c'est d'abord une **vision politique** qui répond aux questions : « Que voulons-nous faire ? Quel avenir pour notre territoire ? Comment révéler ses potentiels, identifier ses vulnérabilités et anticiper les évolutions de nos modes de vie ? ». C'est le rôle du **Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS). Il s'alimente des discussions et contributions issues de la **concertation** avec le public et les **acteurs locaux** dont les personnes publiques associées.

Le SCoT détermine la vision du territoire, intégrant les nouveaux modèles d'aménagement, dans 3 piliers obligatoires :

- L'**économie** (artisanat, industrie, aménagement commercial, logistique, agriculture, alimentation, forêt),
- Les **besoins de la population** (habitat, équipements, services, mobilités),
- Les **transitions** (énergétique, écologique, adaptation au changement climatique, gestion des ressources, eau, paysage, biodiversité)

Et en transversalité, il définit les trajectoires de gestion économe du **foncier**, de lutte contre l'artificialisation et de **décarbonation**.

Une fois la stratégie territoriale définie, les élus doivent répondre à la question : « Comment allons-nous le faire ? ». C'est le rôle du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui précise, ainsi, les orientations qui permettront de rendre concret le projet d'aménagement stratégique. Ce document, opposable, s'impose aux autres documents d'urbanisme.

Une fois le **SCoT approuvé, c'est là que tout commence** ! Sa mise en oeuvre est sa concrétisation sur le terrain :

- A travers la déclinaison dans les PLU et PLUi,
- Les projets et les politiques menées par les collectivités,
- La contractualisation,
- Les projets publics et privés qui impactent l'aménagement du territoire.

Cette mise en oeuvre du SCoT passe par la définition d'un programme d'action et sa réalisation au quotidien. Elle nécessite un **dialogue** permanent entre les élus et les acteurs du territoire. Le SCoT a vocation à évoluer, c'est un **document vivant** !

